



REPRÉSENTATION PERMANENTE DE LA FRANCE AUPRÈS DE L'ORGANISATION POUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

30^{ème} session de la Conférence des Etats parties de l'OIAC

Débat général

**Déclaration de la France prononcée M. Guillaume Ollagnier,
Directeur des Affaires Stratégiques, de Sécurité et du Désarmement au
Ministère des Affaires Étrangères**

Monsieur le Président, Monsieur le Directeur général,
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur l'Ambassadeur du Salvador, Agustín Vásquez Gómez, pour votre nomination comme Président de cette session. Vous avez notre pleine confiance.

Monsieur le Président,

Cette 30^e session de la Conférence des Etats parties se tient à un moment charnière pour la communauté internationale.

L'année en cours marque le centenaire du Protocole de Genève de 1925, instrument multilatéral interdisant l'emploi des armes chimiques, ainsi que le 80^e anniversaire de la Charte des Nations Unies, fondée sur les principes de paix, de sécurité collective et de respect du droit international.

Cependant, ces jalons historiques coïncident malheureusement avec une détérioration préoccupante du climat multilatéral et un affaiblissement du régime de désarmement

international. Le recul du dialogue entre États, et la multiplication des conflits armés sur tous les continents, menacent l'ordre international moderne tel que nous le connaissons.

Plus grave encore, nous assistons à une remise en cause concrète des normes que nous pensions pourtant établies.

Notre responsabilité collective, en tant que représentants d'Etats parties responsables et engagés pour un multilatéralisme efficace, est de veiller à la préservation de ces normes qui garantissent notre sécurité.

Monsieur le Président,

En ratifiant la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, les Etats parties se sont engagés non seulement à ne plus utiliser d'armes chimiques, mais également à déclarer et détruire celles qui se trouvent en leur possession.

La CIAC est le traité le plus universel portant sur le désarmement. En juillet 2023, tous les stocks d'armes chimiques déclarés par les Etats parties ont été détruits selon les dispositions de la Convention.

Nous nous sommes félicités dans cette même salle de l'efficacité de cette Organisation ainsi que de la mobilisation de ses 193 Etats parties, pensant que la menace posée par ces armes inhumaines et non discriminatoires était enfin derrière nous.

Pourtant, dans le même temps, depuis plus d'une décennie, nous avons constaté, avec une préoccupation croissante, le retour de l'emploi d'armes chimiques, documentés et confirmés : pour terroriser une population civile qui luttait pour ses libertés ; pour nuire à l'adversaire sur le champ de bataille ; pour cibler des opposants politiques. Tous les cas que je viens de citer ont été documentés et confirmés, de façon rigoureuse et indépendante.

Nous condamnons ces actions dans les termes les plus forts, et exhortons les responsables à se conformer aux dispositions de la Convention.

Dans ce contexte de réémergence de la menace chimique, la France porte un regard d'autant plus inquiet sur les allégations d'emplois d'armes chimiques dans différentes parties du monde.

Monsieur le Président,

Nous disposons désormais de preuves formelles que des agents de lutte antiémeute sont employés sur le champ de bataille en Ukraine.

Il s'agit d'une violation de la Convention extrêmement préoccupante.

Nous saluons les efforts déployés par l'Ukraine pour disposer des capacités permettant de faire toute la lumière sur ces évènements et identifier les responsables de ces emplois d'armes interdits.

Nous appelons le Directeur général et le Secrétariat technique à utiliser tous les moyens dont ils disposent pour assister les Ukrainiens dans cette mission, et répondre à leur demande, en cohérence avec le mandat qui leur a été confié.

La France condamne par ailleurs fermement l'invasion de l'Ukraine par la Russie, une agression qui dure depuis quasiment quatre ans.

Nous notons avec inquiétude les tentatives de détourner l'attention des violations russes du droit international et de la Charte des Nations-Unies, par des entreprises de manipulation et de désinformation.

Fidèle à ses engagements, la France se tient, avec constance, aux côtés de l'Ukraine. Nous réitérons notre plein soutien durable en faveur de sa souveraineté et de son intégrité territoriale.

Nous exhortons la Russie à répondre aux demandes de clarifications, formulées selon les provisions de la Convention, sur deux affaires distinctes. L'une concerne l'empoisonnement de Monsieur Alexei Navalny, en 2020, à l'aide du Novitchok. La seconde porte sur les très nombreuses allégations d'emploi de gaz lacrymogène et autres substances chimiques par les forces russes sur le front en Ukraine.

Monsieur le Président,

Le dossier syrien a connu une évolution historique ces derniers mois.

Aujourd'hui, grâce aux différents déploiements des équipes du Secrétariat en Syrie, nous avons enfin la preuve de ce que nous soutenions depuis plus d'une décennie : le régime de Bachar al-Assad a continué de développer et dissimuler un arsenal chimique, en violation flagrante avec ses obligations au titre de la Convention.

Nous regrettons que certains Etats, pourtant parties à la Convention, aient facilité ces dissimulations par des campagnes actives de désinformation au sein même de l'OIAC, mais également des Nations-Unies.

Nous le savons maintenant : la vérité finit toujours par éclater, et de tels agissements ne sauraient rester impunis. Nous avons désormais l'opportunité historique de clore ce dossier une bonne fois pour toutes.

Depuis la fin de l'année dernière, la volonté des nouvelles autorités syriennes de travailler avec l'Organisation constitue un changement majeur pour la Syrie, le peuple syrien et plus largement pour la communauté internationale.

La France remercie le Directeur général et le Secrétariat technique pour tous leurs efforts inlassables.

Nous saluons le travail accompli par la Syrie et le Qatar, qui ont présenté lors du Conseil exécutif d'octobre un projet de décision portant sur la destruction des armes chimiques restantes. Nous nous félicitons de son adoption au consensus, qui permettra à terme aux autorités syriennes de se conformer à la Convention.

Nous disposons dorénavant d'un cadre clair pour le déroulement des opérations à venir.

Il est aujourd'hui indispensable de poursuivre les efforts engagés. Les équipes de l'Organisation doivent être en mesure de conduire leurs travaux sur place afin d'accompagner les autorités syriennes de transition.

Nous le mesurons tous ici, le travail à accomplir afin d'évaluer, identifier et détruire les stocks et capacités de production d'armes chimiques sera colossal. Le Directeur général et le Secrétariat technique ont toute notre confiance pour accomplir cette mission.

Le règlement complet du dossier syrien par l'évaluation et la destruction de façon vérifiée des stocks et capacités de production est capital pour l'avenir, tout comme la préservation de toutes les preuves et éléments permettant d'identifier les responsables de tout usage d'armes chimiques. La France affirme sa disponibilité pour soutenir les efforts des nouvelles autorités syriennes pour qu'elles se conforment à leurs obligations au titre de la Convention.

La lutte contre l'impunité constitue le fondement de l'efficacité et de la crédibilité du régime d'interdiction, et reste une priorité pour la France. Les équipes de l'OIAC doivent avoir tous les moyens pour documenter les cas d'emploi d'armes chimiques, identifier leurs auteurs et permettre une reddition de comptes.

C'est parce que la lutte contre l'impunité est une priorité cruciale que la France a lancé, avec d'autres Etats en 2018, le Partenariat international de lutte contre l'impunité d'emploi d'armes chimiques. La diversité de ses quarante membres, provenant des cinq groupes régionaux, est une démonstration claire que le sujet de la lutte contre l'impunité - dont la première étape est l'attribution – recueille un soutien large et transversal.

Monsieur le Président,

Quel que soit le conflit, la France réitère que l'utilisation d'armes chimiques par quiconque est une violation grave de la Convention et ne saurait rester impunie.

A ce titre, nous saluons la promptitude du Secrétariat technique à se saisir des demandes qui lui sont faites par les Etats parties, qu'il s'agisse des conflits au Proche et Moyen-Orient, ou plus récemment, au Soudan, dont nous encourageons les autorités à dialoguer avec l'OIAC. Les rapports dans la presse d'incidents passés suscitent notre vive préoccupation.

La France se félicite par ailleurs de la coopération entre le Japon et la Chine, pour la destruction des armes chimiques abandonnées.

Dans le même esprit, la France réaffirme son engagement résolu dans la lutte contre le terrorisme sous toutes ses formes, y compris contre le risque que certains acteurs non-étatiques cherchent à acquérir ou utiliser des armes chimiques.

La France attache également une importance particulière aux programmes de renforcement des capacités mis en œuvre par l'OIAC, auxquels elle contribue volontairement chaque année. La France se réjouit d'avoir soutenu à cet égard plusieurs programmes en 2025, en particulier dans le cadre du ChemTech Centre.

Plus généralement, parce que notre conviction est que la lutte contre la prolifération des armes chimiques est une responsabilité partagée, la France est pleinement engagée dans des activités de coopération internationale. Elle se mobilise en particulier au sein du Partenariat mondial du G7 pour la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et souligne à ce titre la contribution essentielle, et au fond inégalée, des pays du G7 et de leurs partenaires.

Enfin, la France suit avec attention les travaux portant sur l'intelligence artificielle et les nouvelles technologies, mis en place par le Directeur général lors de la précédente Conférence. Dans un contexte de mutation des menaces sous l'effet de bouleversements technologiques qui ne cessent de s'accélérer, la France appelle à tirer toutes les conclusions des travaux du conseil scientifique consultatif pour adapter les outils afin de faire en sorte que les normes consacrées par la Convention continuent d'être respectées.

Monsieur le Président,

L'OIAC est un pilier fondamental de notre sécurité collective.

Ceci impose de fournir à l'OIAC les moyens indispensables à la réalisation de ses missions.

Il est donc de notre devoir de soutenir les efforts de l'Organisation, en adoptant le budget pour le biennium 2026-2027 proposé à cette Conférence, recommandé au consensus par le Conseil exécutif après des discussions intenses et de nombreux compromis.

Je salue d'ailleurs les efforts du Secrétariat technique pour l'élaboration d'un projet de budget équilibré, qui prend en compte les missions prioritaires de l'Organisation, ainsi que le Mexique et la Pologne, pour leur facilitation couronnée de succès.

Nous nous réjouissons de la prise en compte du coût des activités liées au dossier chimique syrien dans le budget régulier. Il s'agit en effet ici d'une priorité fondamentale à laquelle tous les Etats parties doivent contribuer, c'est un enjeu de sécurité collective qui nous concerne tous. Toutefois, faute d'y avoir alloué un montant plus important, la grande partie des activités liées à la Syrie continueront de reposer sur des contributions volontaires.

Nous appelons les Etats parties qui en ont la capacité à contribuer à cet effort collectif, afin de garantir aux Secrétariat les fonds nécessaires pour mener à bien la destruction des armes chimiques restantes en Syrie, d'une manière rapide, efficace et ininterrompue.

La France participe à cet effort, et versera cette année une contribution volontaire d'un million d'euros au Fonds Syrie. La France salue par ailleurs les réformes du Secrétariat technique visant à renforcer l'efficacité de l'Organisation, en rationalisant la structure et en concentrant l'expertise, à l'instar de la mise en place du Bureau des missions spéciales. Elle rappelle son attachement au respect des principes d'équilibre entre les genres à tous les niveaux.

Pour conclure, la France se félicite de la recommandation de Madame Sabrina Dallafior-Matter pour le poste de Directrice générale de l'OIAC, intervenue dans un esprit de dialogue et de consensus – je le dis en incidente : ce sont des principes chers à notre Organisation, et que nous devons préserver en évitant le retour de postures obstructionnistes.

Nous sommes convaincus que sous la direction de Madame Dallafior-Matter, l'OIAC continuera de remplir son mandat avec impartialité, efficacité et transparence, au service de la paix et de la sécurité internationales.

Permettez-moi par ailleurs de saluer le Directeur général actuel, Monsieur Fernando Arias, puisqu'il s'agit de sa dernière Conférence des Etats parties. Tout au long de votre mandat, votre professionnalisme et votre rigueur ont été exemplaires, et je vous souhaite le meilleur dans vos projets futurs.

Monsieur le Président, Monsieur le directeur général, Chers collègues,

La France continuera d'œuvrer pour une Organisation universelle et efficace.

Vous pouvez compter sur notre détermination à contribuer à la préservation de notre régime de non-prolifération chimique et à avancer, aux côtés de l'ensemble des délégations, sur les nombreux travaux entrepris en ce sens.

Je vous remercie./.

Ma délégation demande que cette déclaration soit considérée comme un document officiel de cette Conférence et soit publiée sur Catalyst, ainsi que sur le site officiel de l'OIAC.
